



Redonnez-nous notre identité

Mémoire présenté au Premier ministre du Québec



REDONNEZ-NOUS NOTRE IDENTITÉ ET NOTRE ÂME.

C'est un cri du cœur que nous lançons aujourd'hui au gouvernement du Québec.

Par ce texte, M. le Premier-Ministre, nous du Mouvement Chicoutimi-Saguenay, entendons démontrer hors de tout doute que malgré les apparences et en dépit d'une consultation populaire de prime abord jugée conforme aux saines règles de la démocratie, l'ensemble de notre population saguenéenne a été en 2002 l'objet d'influences indues, de connivences même qui l'ont au bout du compte grandement desservie et largement divisée au lieu de l'unir.

Le choix du toponyme Saguenay pour nommer la nouvelle ville créée en 2001, bien loin d'être celui de la population comme on l'a claironné, a été celui du politique.

Voilà une affirmation grave que nous ne saurions lancer sans l'étayer de preuves irréfutables. Pour ce faire, un petit retour sur notre histoire récente s'impose. Cette histoire c'est celle de la mise au rancart d'un des plus anciens et sans doute un des plus riches toponymes qui ont jalonné le développement du Saguenay Lac Saint-Jean et de ce fait, du Québec lui-même.

En démocratie, nos gouvernements ont non seulement le droit mais plus encore le strict devoir de couvrir et de régir tous les aspects de la vie en société. Ainsi donc, aucune dimension de ce qui constitue cette vie en société ne peut être laissée pour compte ni exposée aux vellétés partisans de groupes particuliers.

La protection de la langue d'un peuple est assurément une condition même de sa survie. Sans doute peut-on en dire autant des toponymes qui eux sont de puissants repères et en constituent aussi la trame. Soucieux de protéger ce précieux patrimoine que sont les noms de lieux qui ont marqué l'histoire du Québec, en 1977 le gouvernement créa et annexa à sa loi 101 la Commission de toponymie du Québec. Dès l'origine, un des devoirs de cette commission était de donner au gouvernement son avis sur toute question relative à la toponymie. On reconnaît qu'un gouvernement responsable, puisqu'il doit aussi agir en ce domaine, doit absolument le faire en continuité de l'histoire et en conformité de ses propres politiques.

Lorsqu'en 2001 sept municipalités du Saguenay se fusionnèrent pour n'en former qu'une seule, la question du nom à donner à la nouvelle entité fut l'objet d'un débat vigoureux voire acrimonieux. Comme elle se devait de le faire, la Commission de toponymie prit part au débat et exprima clairement son avis. Considérant l'histoire, la pérennité et l'ancienneté des noms ainsi que les décisions prises antérieurement par nos gouvernements, elle opta pour le nom de Chicoutimi et le fit savoir au gouvernement. Mais son avis ne fut nullement considéré et pour tout dire carrément balayé sous le tapis. M. Jacques Lacoursière, historien, alors membre de cette commission, encore récemment l'affirmait : « Au moment des fusions » disait-il, « sous le parti québécois, la ministre Louise Harel avait promis que le nom de Saguenay passerait; cela a forcé la main de la Commission... » (Le Quotidien, le 11 nov. 2013, p.3.)



Comment Mme Harel une banlieusarde de Montréal ignorant à peu près tout de notre réalité saguenéenne, aurait-elle de son propre chef décidé de favoriser un toponyme au détriment de l'autre? Nul besoin d'être un fin politologue pour comprendre pourquoi le gouvernement péquiste alors au pouvoir tenait tant au toponyme Saguenay. À la veille d'élections provinciales, au Saguenay, un seul comté, celui de Jonquière, était d'allégeance libérale. Pour avoir toutes les chances de reconquérir ce comté, il fallait éviter de choquer la population de Jonquière en favorisant le nom de Chicoutimi. Mauvais calcul! Au terme de l'élection de 2003, le comté de Jonquière demeurait libéral.

Sans hésitation, nous affirmons que le gouvernement péquiste de l'époque, pour des fins purement électoralistes, s'est clairement délesté de son obligation de protéger nos acquis les plus précieux parmi lesquels le plus marquant de nos toponymes, jouant ainsi sans vergogne sur notre histoire et notre identité.

Un avis juridique d'importance.

En 2007, notre Mouvement obtenait d'une firme d'avocats reconnue un avis juridique qui corroborait notre précédente affirmation. « ... puisque le conseil municipal n'avait pas d'obligation légale en vertu d'une loi ou d'un règlement de consulter la population pour choisir le nom de la nouvelle ville, il s'agit donc d'une décision politique. » (Avis juridique nom de « Ville de Saguenay », ND : 3806-1. Sept. 2007.)

Au bout du compte, il est faux de prétendre que notre population, librement et sans contrainte, a elle-même choisi de se revêtir du nom déjà sur-utilisé et encombrant de Saguenay.

Saguenay : un toponyme qui entretient la confusion.

Voici à ce propos, deux petits faits récents, qui, tout anodins qu'ils puissent paraître, n'en sont pas moins révélateurs de cette confusion qui, treize ans plus tard, persiste.

Au lendemain de l'incident survenu en 2013 au pont Dubuc qui enjambe la rivière Saguenay, un journaliste commentateur annonce que le pont « reliant Saguenay à Jonquière » a été endommagé. Un autre parle du pont « reliant Saguenay à Chicoutimi-Nord. »

En marge du "Grand défi Pierre Lavoie" de 2015, un journaliste signale que les coureurs sont partis de La Baie pour se rendre d'abord à Saguenay. Pierre Lavoie lui-même annonce que le périple consistera, cette année, à partir de La Baie pour se rendre à Montréal. Mêle Pierre Lavoie?... pas du tout, mais conscient que la population elle-même entérine ses choix.

Une décision sans précédent contraire à tout ce qui s'était fait ailleurs dans le passé.

À notre connaissance, nulle part au Saguenay-Lac Saint-Jean ni même ailleurs au Québec lors de la vague de fusions de 2001 orchestrée par le gouvernement du Québec, la population eut l'odieuse de se choisir un nom. À Longueuil, face à un pareil dilemme, la vice-première ministre Mme Pauline Marois trancha rapidement le débat en décrétant illico que le nom serait celui de la ville-centre, celui de Longueuil. Ici au Saguenay, un "Comité de sages"



créé pour l'occasion, reconnu d'emblée que le nom de Chicoutimi était celui qui répondait le mieux à l'ensemble des critères avancés et devait être conservé. Devant l'opposition appréhendée, ce même comité proposa un double nom, celui de Chicoutimi-Jonquière. Sous la pression des tenants du nom de Saguenay, ils en avancèrent un troisième, un nom qui circulait encore dans les officines, celui de Saguenay. Dans un geste éminemment politique, il fut rapporté que M. Jean Tremblay, à l'époque et encore aujourd'hui maire de cette ville, faisant fi de l'opinion des sages, sans consultation de l'ensemble de son conseil, décida de n'en retenir que deux, ceux de Chicoutimi et de Saguenay. On connaît la suite.

Une grave erreur de parcours et un affront à l'histoire.

De nombreuses personnalités d'ici au Saguenay Lac Saint-Jean et d'ailleurs au Québec ont spontanément relevé l'erreur historique commise ici en 2002. L'espace manquerait pour rapporter ici tous les témoignages de personnages de marque, qui ont dénoncé cette erreur, lorsqu'on a littéralement vendu aux enchères le toponyme le plus porteur d'histoire et de patrimoine du Saguenay-Lac-Saint-Jean, celui de Chicoutimi. Nous n'en rapporterons que trois parmi les plus remarquables.

En 2008, un homme de lettres natif de Québec, M. Pierre Caron aussi journaliste, éditeur, notaire, avocat et auteur d'une vingtaine d'ouvrages à caractère historique, dans le Journal de Québec écrivait : « La disparition de Chicoutimi de la carte, compte tenu de son histoire, de sa culture et de son identité si forte qu'elle en était proverbiale, peut être considérée comme une catastrophe géographique, une calamité pour la capitale des Saguenéens... » (Le Journal de Québec, 19 oct. 2008, p. 22)

En janv. 2012, dix ans après le fait, M. Serge Bouchard le plus illustre de nos anthropologues, y allait d'un témoignage non moins percutant : « La disparition du mot Chicoutimi pour désigner la ville de ce nom est une profonde erreur de parcours... Ce n'est pas désavouer le mot Saguenay que de rêver à la renaissance du mot Chicoutimi. Si Saguenay veut dire grande chimère, Chicoutimi signifie profonde vérité. » (Québec Science, no. déc. 2011-janv. 2012 p.50)
Plus récemment encore, M. Jacques Lacoursière affirmait que le nom de Chicoutimi a été une grande perte. « Chicoutimi n'aurait jamais dû disparaître comme nom. C'est à Chicoutimi que l'on trouvait un important poste de traite. C'est l'endroit où la civilisation saguenéenne s'est développée. Et c'est un nom qui a une grande saveur historique. » (Le Quotidien, 11 nov. 2013, p. 3.)

Pouvons-nous encore M. le Premier-Ministre, à l'exemple de l'illustre anthropologue cité plus haut, rêver de la renaissance du nom Chicoutimi ? Avait-on le droit d'effacer d'un coup de balai une importante fresque de notre histoire régionale et de celle du Québec ?

Dix dates parmi les plus marquantes de la fabuleuse histoire de Chicoutimi.

Le 6 juin 1661, de passage dans ce coin de la nouvelle colonie, les Jésuites Dablon et Druillettes écrivant à leur supérieur de Québec s'exprimaient ainsi :



« Aujourd'hui, nous sommes arrivés à Chicoutimi, lieu remarquable pour être le terme de la belle navigation et le commencement des portages ».

En 1676, le Poste de traite de Chicoutimi devenait le chef-lieu du réseau de commerce des fourrures dans le Domaine-du-Roy et le demeura jusqu'en 1845.

En 1848, il y a 135 ans, était fondé le Diocèse de Chicoutimi.

En 1873 était créé le Séminaire de Chicoutimi, premier collège classique au Saguenay-Lac-Saint-Jean précurseur en quelque sorte de ce qui deviendra en 1969 l'Université du Québec à Chicoutimi.

En 1884, il y a 130 ans, la Communauté des Augustines fondait l'Hôpital de Chicoutimi, le premier hôpital de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

En 1887, il y a plus de 125 ans était lancée à Chicoutimi la première édition du journal Le Progrès du Saguenay, l'ancêtre direct de notre actuel hebdo régional.

En 1894 était fondée la Communauté des Sœurs du Bon Conseil- de- Chicoutimi, une communauté qui étendit son rayonnement partout au Saguenay-Lac-Saint-Jean, sur la Côte-Nord et même à Québec.

En 1900, La Compagnie de pulpe de Chicoutimi, la C.P.C. devenait le premier centre mondial de fabrication de pâte mécanique et, cette même année, à la foire de Paris, elle se méritait la médaille d'or pour la qualité de son produit. Il est rapporté que, ces années-là, la C.P.C. donnait du travail à 2000 ouvriers.

En 1907, Mgr. Eugène Lapointe fondait à Chicoutimi la F.O.C. le premier syndicat ouvrier au Saguenay.

En 1997, Chicoutimi était officiellement reconnue ville-centre du Saguenay-Lac-Saint-Jean par le gouvernement de M. Lucien Bouchard, au même titre que 6 autres villes importantes du Québec.

Est-il besoin de réaffirmer que Chicoutimi a été, pendant près de deux siècles, au cœur du développement social, économique, industriel, éducatif, religieux et culturel de la grande région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ?

Une consultation populaire menée de façon cavalière, à l'abri de tout contrôle externe et à l'insu du Directeur général des élections du Québec.

Au Québec, le D. G. E. par le biais de la "Loi sur les référendums et les consultations populaires dans les municipalités" possède un droit de regard absolu sur toute forme de consultation s'y déroulant. Exerce-t-il toujours ce droit ? Non et avec raison. S'agit-il de consulter la population sur le nom à donner à un parc public ou à un nouveau boulevard ? Alors bien sûr toute liberté sera donnée aux autorités compétentes.



Ici au Saguenay en 2002, l'enjeu était d'une toute autre importance. Il fallait trouver un nom à la sixième plus importante ville du Québec. Dans une consultation qui, à notre avis n'aurait jamais eu lieu d'être, la population eut l'odieuse de se trouver un nom. Sans ambages nous affirmons que cette consultation a été menée selon des règles pour le moins étranges et absolument contraires à l'esprit de la loi citée plus haut.

Une autre question se pose. Le Directeur général des élections du Québec ne s'est-il pas lui aussi délesté de son obligation en laissant libre cours aux seules autorités municipales en cette affaire ? Se pourrait-il qu'il ait eu lui aussi la consigne de se tenir à l'écart ?

Ainsi, la consultation se déroulant sur trois jours, les autorités municipales avaient décrété que, les deux premiers soirs, après la fermeture des bureaux de votation, une équipe se chargerait de déplacer les boîtes de scrutin de sorte que, des boîtes contenant les votes de citoyens de Jonquière pourraient se retrouver à Chicoutimi ; d'autres provenant de La Baie, à Jonquière ; certaines provenant de Laterrière, vraisemblablement à Shipshaw ou ailleurs. Voilà ce qui fut fait et ce que les journaux du lendemain ont rapporté. On comprendra facilement qu'une telle pratique ait rendue caduque la procédure de strict contrôle des bulletins par le scrutateur et créé d'importantes occasions de manipulation.

Les autorités avaient aussi décrété qu'il n'y aurait aucune possibilité de recomptage puisque les bulletins seraient détruits dans les heures qui suivraient la fin de la consultation et la compilation des résultats. Cela aussi fut fait et rapporté dans les journaux du lendemain. Une question vient à l'esprit. Le Directeur général des élections du Québec aurait-il permis de telles licences ?

Saguenay : une appellation encombrante, peu prisée par la population.

Dans quelle mesure la population de notre ville fait-elle usage du toponyme choisi ? À la lecture des journaux ou à l'audition de bulletins de nouvelles locales ou nationales on pourrait croire que les principaux intéressés ont d'emblée largement adopté le nouveau nom mais la réalité est tout autre. Les apparences sont trompeuses.

Un sondage maison réalisé en 2005 par la station régionale de Radio-Canada révélait qu'environ 93 % de la population de la ville de Saguenay ne faisait dans son quotidien aucun usage du toponyme Saguenay.

Un autre sondage cette fois-là réalisé en 2008 par la firme GPS de La Baie révélait que 92 % de la population concernée, dans son quotidien, utilisait de préférence son nom d'origine, ne faisant aucun usage du toponyme Saguenay.

En mai 2015, treize années après le fait, un autre sondage effectué par notre propre organisation tendait à renforcer les données précédemment recueillies, révélant qu'environ 91 % de notre population ne reconnaît pas Saguenay comme son lieu d'appartenance mais bien plutôt sa ville d'origine.

« La toponymie d'une nation forme un discours porteur de son affirmation identitaire. »

Ainsi s'exprimait la Commission de toponymie du Québec en 2002. Voilà une affirmation que nous partageons d'emblée.



M. Serge Bouchard, anthropologue, s'exprimant sur la valeur intrinsèque de la toponymie affirmait pour sa part : « ... au-delà des noms de rues et de lieux, la toponymie ça représente quelque chose, ça raconte une histoire. C'est quasiment une opération identitaire sacrée. » (Tiré d'une émission de Radio-Canada, diffusée le 22 nov. 2014.)

Au moment de la consultation populaire de 2002, les tenants de l'option Saguenay avaient mis de l'avant et largement publicisé un slogan qui, prétendons-nous, a grandement orienté le vote populaire. « **Un nom qui nous rassemble et qui nous ressemble.** » Nous avons voulu vérifier si, treize ans après le fait, la "prophétie" s'est réalisée. À trente personnalités publiques qui, de par leur formation, leurs antécédents, leur profession et leur engagement ont été ces dernières années impliquées dans la vie communautaire de cette ville, nous avons posé cette question. **Notre population a-t-elle gagné ou perdu du point de vue de l'unité, de l'identité et de l'appartenance ? Ou le résultat est-il neutre ?**

Au présent texte est annexé un rapport faisant état des réponses obtenues et de quelques-uns des commentaires formulés. De cette consultation menée auprès de 30 personnalités qu'on peut qualifier de sages, il ressort clairement que, comme partout ailleurs, une opération destinée à favoriser le rapprochement entre des communautés que tout devrait rapprocher, les a bien au contraire éloignées, dressant plutôt entre chacune un mur d'indifférence voire de mépris. Si, avant la fusion de 2002, nos populations du Saguenay avaient la réputation de détenir le triste championnat de "l'esprit de clocher", que pouvons-nous dire d'elles maintenant ?

Un devoir de mémoire.

M. le Premier-Ministre, le groupe de citoyens que j'ai l'honneur de représenter, le Mouvement Chicoutimi-Saguenay, est une organisation dûment incorporée au sens de la loi. Plus de 8000 personnes de chacun des coins de cette ville en ont les premières années fait partie. Encore aujourd'hui, de très nombreuses personnes l'appuient dans cette noble mission qu'elle s'est donnée : faire reconnaître notre passé commun et la tâche immense accomplie par ces personnages plus grands que nature qui nous ont précédés. C'est ce qu'on appelle un devoir de mémoire.

Dans le décret signé en 2001 une porte est demeurée ouverte. Il est écrit que les autorités municipales ont encore et toujours le pouvoir de proposer un changement du nom de cette ville. En septembre 2009, notre organisation présentait aux autorités un mémoire dans lequel il était démontré que le toponyme Saguenay n'avait nullement contribué à l'identité et à l'unité de notre population ni rien ajouté à son sentiment d'appartenance et que, par conséquent, un correctif devait être apporté. Quatre-vingt-dix personnalités du Saguenay-Lac-Saint-Jean, des historiens, des universitaires, des auteurs, des enseignants, des gens de toute profession en avaient été les cosignataires. Irrespectueusement, au mépris des règles les plus élémentaires de la démocratie, le maire de cette ville, M. Jean Tremblay, opposa une fin de non-recevoir, déclarant après coup ne l'avoir même pas lu.

Vous comprendrez pourquoi aujourd'hui c'est à vous M. le Premier-Ministre que nous adressons cette nouvelle demande et non pas à une municipalité qui aussi allègrement et régulièrement bafoue les règles les plus élémentaires de la démocratie.

Est-il trop tard pour réparer une grave omission et corriger une erreur commise ici il ya maintenant treize ans par un précédent gouvernement ?



Sans hésitation nous disons non. La justice a le bras long et surtout elle a de la mémoire. Des criminels de guerre ont été parfois épinglés plus de 50 ans après la commission de leur acte ? Aujourd'hui encore, pour connaître la vérité, on déterre des charniers parfois enfouis depuis plus de 70 ans. Aussi bien que la vérité, l'Histoire ne peut et ne doit pas être assujettie aux limites imposées par le temps. Nous croyons avoir clairement démontré qu'une faute grave a été commise ici en 2002 contre l'ensemble de notre population et non pas seulement celle de Chicoutimi. L'erreur selon nous mérite d'être reconnue et corrigée. C'est la demande expresse que nous formulons aujourd'hui.

Quels pourront bien être les impacts d'une pareille décision ?

Dès maintenant nous pouvons les prévoir. Massivement, nous en sommes convaincus, l'ensemble du Québec approuvera cette décision. La plus grande partie de la population de la grande région du Saguenay–Lac-Saint-Jean aussi l'approuvera. Ainsi en sera-t-il d'une large portion de la population de notre ville et nous savons qu'à moyen terme même, elle vous en sera reconnaissante.

Par contre, prétextant que trop de temps s'est écoulé depuis le fait, que notre population a bien intégré le nom de Saguenay et que les coûts d'un pareil changement seront énormes, une majorité d'élus de la ville de Saguenay, le maire en tête, s'y opposeront de toutes leurs forces. Il est vrai que la ville de Saguenay a investi des sommes colossales pour faire la promotion de son nom auprès de la population mais il faut reconnaître que les résultats sont loin d'être au rendez-vous. Le toponyme Chicoutimi, un nom plusieurs fois centenaire qui plonge ses racines dans la culture amérindienne est de ceux dont on ne saurait estimer la valeur. On brandira le résultat d'un sondage pour affirmer qu'une majorité de citoyens jugent que le nom de Saguenay demeure le meilleur choix. Mais, comment ce nom pourrait-il être le meilleur si trois autres sondages effectués à intervalles réguliers en 2005, 2008 et en 2015, tendent à démontrer que plus de 90 % de nos gens disent n'en faire à peu près aucun usage dans leur quotidien ? Comment pourrait-on en toute logique déplorer la perte d'un "bien" qu'on a plus souvent qu'autrement mis au rancart ? Et puisque les éventuels opposants au nom de Chicoutimi ont pour la plupart décidé de conserver leur nom d'origine, qu'est-ce que le retour de ce toponyme qui a tant marqué notre histoire régionale leur enlèverait qu'ils n'ont pas déjà ? Il est à noter que notre Mouvement a toujours reconnu et défendu ce droit que réclament nos concitoyens de Jonquière, de La Baie ou d'ailleurs d'utiliser leur nom d'origine. Il n'en demeure pas moins que pour lever l'ambiguïté et la confusion persistantes, le nom de Chicoutimi doit retrouver la place que l'histoire lui a donnée. Par ailleurs, comment des concitoyens sensés et honnêtes pourraient-ils s'opposer au retour du nom qui a si largement dominé notre histoire commune ?

Notre recommandation.

Nous savons, M. le Premier- Ministre, que votre gouvernement a le pouvoir absolu de corriger l'erreur commise ici en 2002 par un autre gouvernement, mais que, pour ce faire, il devra faire preuve de courage, de ce courage même que vous avez montré lorsqu'il s'est agi de redresser les finances du Québec. Nous affirmons que la population de cette ville est plus que jamais divisée parce que des individus, des leaders d'opinion eux-mêmes englués dans leurs préjugés, ont fait en sorte qu'il en soit ainsi. Nous croyons fermement que le gouvernement du Québec a une dette envers notre population et en ce sens un devoir d'intervention. Il importe de rappeler encore une fois que nos élus municipaux ont encore et toujours le privilège de faire changer le nom de cette ville, mais nous savons que jamais ils ne le feront. En 2002, un Comité de sages avait formulé des recommandations. Nous vous invitons à en



faire une relecture ? Le plus grand malheur serait sans doute de proposer une nouvelle consultation risquant ainsi de nous replonger dans un marasme identitaire encore plus grand que celui que nous connaissons maintenant. Et si, par malheur, vous décidez de ne pas prêter foi aux témoignages qui sont ici rapportés, nous inviterions respectueusement votre gouvernement à faire sa propre enquête sur la triste situation qui prévaut dans cette ville. Un organisme telle la Commission de toponymie du Québec, retrouvant son pouvoir de conseil en cette matière, pourrait aujourd'hui obtenir une bien meilleure écoute de notre gouvernement.

Redonnez-nous, s'il vous plaît, M. le Premier-ministre, notre histoire, notre identité et notre âme.

André-R. Gauthier,
Prés. Mouvement Chicoutimi-Saguenay Août 2015.



p.j.1 : Annexe.

« Un nom qui nous rassemble et qui nous ressemble. »

Telle est la promesse que des leaders saguenéens, partisans convaincus et convaincants de l'adoption du toponyme Saguenay, faisaient en 2002 lorsque fut venu le temps de « baptiser » la ville nouvellement créée.

Treize ans après le fait, par le biais d'une enquête menée auprès de 30 personnalités d'ici que nous qualifions de « sages », nous avons voulu valider cette affirmation.

Question 1.

Dans quelle mesure diriez-vous que le nouveau nom (de Saguenay) a contribué à unir nos populations ?

Réponses obtenues	a : il a été un important facteur d'unité :	0
	b : il a été un certain facteur d'unité ;	3
	c : il n'a aucunement été un facteur d'unité :	27

Trois commentaires parmi ceux qui ont été recueillis :

“ Je crois au contraire que le résultat net est beaucoup plus un facteur de division.”
René Girard, ex-conseiller municipal.

“Ma perception est que les populations ne sont pas plus unies qu'avant. Pas de changement. Le nom de Saguenay est un pis-aller.”
Marcel Lapointe, ex-président syndicat d'enseignants.

“Saguenay est un toponyme diviseur, vague et confus qui n'a aucune saveur pour désigner une ville. Il doit demeurer le toponyme d'une sous-région et d'une rivière.”
Carl Beaulieu, historien, auteur et éditeur.

Question 2.

Dans quelle mesure le toponyme Saguenay a-t-il contribué au sens identitaire de la population de cette communauté ? Ou dans quelle mesure se reconnaît-elle dans ce toponyme ?

Réponses obtenues :	a : elle s'y reconnaît grandement :	0
	b : elle s'y reconnaît dans une certaine mesure :	5
	c : elle ne s'y reconnaît à peu près aucunement :	25

Trois commentaires parmi ceux qui ont été recueillis :

“Par rapport à l'autre partie de la région, le Lac-Saint-Jean, cela n'a rien changé. On vient du Saguenay ; on réside au Saguenay et non à Saguenay, mais à Chicoutimi.”



Michel Bonneau, ex-représentant régional du Min. des Aff. Culturelles et Prés. Ordre du bleuets du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

"Encore là, la population a été contrainte, par le fait accompli, de se racoler à l'étiquette collective de Saguenay qui banalise le caractère identitaire de Chicoutimi dont la toponymie avait une résonance planétaire."

Russel-A. Bouchard, historienne, auteure.

"L'ensemble de la population des différentes villes fusionnées continue de s'identifier (à sa ville d'origine) et ce, avec une fierté ou nostalgie qui ne risque pas de disparaître à court terme."

Jérémie Giles, artiste, fondateur et membre de la Société de l'Ordre du bleuets du Saguenay Lac-Saint-Jean.

Question 3.

Dans quelle mesure le toponyme Saguenay a-t-il contribué à renforcer le sentiment d'appartenance de la population envers sa nouvelle communauté ?

Réponses obtenues :	a : il a haussé ce sentiment d'une façon très sensible :	0
	b : il a quelque peu haussé ce sentiment :	2
	c : il a au contraire grandement dilué ce sentiment ;	28

Trois commentaires parmi ceux qui ont été recueillis :

"Les gens continuent d'appartenir à leur ville d'origine. Les Jonquiérois, les Arvidiens, les Chicoutimiens et les gens de La-Baie demeurent..."

Jean-Jacques Hudon, ex-directeur Société Historique du Saguenay.

"On ressent plus que jamais que la population n'est pas homogène. Les gens de La-Baie, de Jonquière et de Chicoutimi ne se sentent pas issus d'une même appartenance."

Christiane Laforge, ex-journaliste et ex-chroniqueuse culturelle Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

"Le nom « Ville de Saguenay » n'a en rien développé le sentiment d'appartenance et de solidarité. C'est toujours le chacun pour soi. Sans vision, sans projet d'ensemble soutenant le développement économique social et culturel on ne pouvait en attendre davantage."

Jeanne Blackburn, ex-ministre. Gouvernement du Québec.